

**Délibération n° 2021-001**  
**du Conseil d'administration du 2 mars 2021**  
**relative à l'adoption du compte-rendu**  
**de la séance du 8 décembre 2020**

**Membres du Conseil d'administration en exercice : 36**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 33**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

**Décide**

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2020 joint à la présente délibération est adopté

Abstentions : 2

Votes contre : 0

Votes pour : 31

Affichage le 3 mars 2021

Publication au registre des actes de l'Établissement le 3 mars 2021

Transmission au contrôle de légalité le 8 mars 2021

Délibération certifiée exécutoire le 22 mars 2021

**Le Président du conseil d'administration**

**Jean-François Balaudé**



**Onze membres pour un campus**

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

---

## Procès-verbal du Conseil d'administration n° 19 du 08.12.2020

---

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 8 décembre 2020 à 9h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

### Membres du Conseil d'administration présents :

M. Fabrice Boudjaaba	Représentant du président du CNRS
Mme Magda Tomasini	Directrice de l'Institut Nationale des Etudes Démographiques
M. Thomas Clay	Administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
M. Christophe Prochasson	Président de l'Ecole des Hautes des Etudes en Sciences Sociales
Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes
M. Jean-Michel Verdier	Président de l'EPHE
M. Frédéric Forest	Président par intérim de la Fondation des Maisons Sciences de l'Homme
M. Christophe Fouqueré	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord
Mme Capucine Boidin	Représentante du président de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle
M. Philippe Gervais-Lambony	Président de l'Université Paris Nanterre
M. Jean-François Balaudé	Président de l'EP Campus Condorcet - personnalité qualifiée
M. Jean-Pierre Duport	Préfet honoraire
Mme Agnès Magnien	Directrice déléguée aux collections de l'institut national de l'audiovisuel – Personnalité qualifiée
Mme Anne Coste de Champeron	Sous-Préfète Saint-Denis
Mme Michèle Gendreau-Massaloux	Conseillère d'Etat – Personnalité qualifiée
M. Éric Lejoindre	Maire du 18 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris

### Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

M. Timothée Bonnet	Membre élu 'autres personnels'
Mme Diane Carron	Membre élu 'autres personnels'
Mme Laura Pages	Membre élu autres personnels
Mme Francine Filoche	Membre élu autres personnels
M. Patrick Simon	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
Mme Cécile Vidal	Membre élue 'enseignants-chercheurs'
M. Boubacar Gassama	Membre élu 'étudiant'
M. Zeno Bernhard	Membre élu 'étudiant'
M. Baptiste Dupoux	Membre élu 'étudiant'
Mme Océane Sassier	Membre élu étudiant

**. Pouvoirs donnés :**

Mme Françoise Banat-Berger	Cheffe du service interministérielle des archives de France – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à Mme Michelle Bubenicek
Mme Anne Coste de Champeron	Sous-préfète Saint Denis – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Jean-Pierre Duport
M. Yann Petel	Conseiller à la cour des comptes – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à Mme Anne Coste de Champeron et M. Jean-Pierre Duport (après départ de Mme Coste de Champeron)
Mme Faten Hidri	Vice-Présidente Région Ile-de-France Pouvoir donné à M. Éric Lejoindre
Mme Marie-Françoise Messez	14 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint à la mairie d'Aubervilliers Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé
Mme Ling Lenzi	8 <sup>ème</sup> Vice-présidente Plaine Commune en charge du projet Condorcet

	Pouvoir donné à M. Jean-François Balaudé
Mme Pénélope Komites	Conseillère métropolitaine, Métropole du Grand Paris
	Pouvoir donné à M. Éric Lejoindre
Mme Sylvie Hureau	Membre élu enseignants-chercheurs
	Pouvoir donné à Jean-Michel Verdier
<b>▪ Excusé-es :</b>	
M. Yves Saint-Geours	Président des Instituts des Amériques – personnalité qualifiée
Mme Annick Allaigre	Cheffe d'établissement de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

### **Assistaient en outre à la séance**

Monsieur David Bérinque, Directeur général du Campus Condorcet  
Monsieur Olivier Rousseau, Agent comptable du Campus Condorcet  
Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet  
Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire  
Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales du Campus Condorcet  
Monsieur Samy Boukouna, Chef de cabinet du Campus Condorcet  
Monsieur Clément Fernandez, Contrôleur budgétaire académique  
Madame Barbara Cassin, Présidente du Conseil Scientifique  
Monsieur Marc Kreckelbergh, Contrôleur budgétaire DRFIP  
Monsieur Pierre Bonin, Représentant de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de M. Jean-François Balaudé.

En liminaire, Le Président annonce que le quorum est atteint.

Le Président Jean-François Balaudé souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs : à M. Eric Lejoindre, Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement représentant la ville de Paris, ainsi qu'aux nouveaux représentants étudiants, récemment élus, M. Zeno Bernhard, M. Boubacar Gassama, Mme Océane Sassier, M. Baptiste Dupoux.

Le Président salue et félicite Mme Laura Pages, actuellement en congé maternité, de participer à la séance du jour.

Le Président énumère ensuite la liste des pouvoirs donnés aux membres.

## **1. Points d'actualité**

Le Président rappelle que les élections des représentants des étudiants ont eu lieu le 30 novembre dernier. Elles avaient été légèrement différées à la suite du reconfinement et dans l'attente de l'avis du Ministère sur la possibilité de reprise du processus électoral.

Le Président précise qu'il était important, afin que le conseil d'administration puisse délibérer, que l'ensemble des administrateurs et des collègues puissent être représentés.

A une unité près, le conseil est au complet, un renouvellement doit être fait dès le début de l'année pour le collège des enseignants-chercheurs (rang B).

M. Simon souhaite poser une question concernant les élections des étudiants, indiquant avoir eu pour information qu'il y avait eu un problème dans le dépôt d'une liste Condorcet Ouvert et souhaite savoir ce qu'il en est. Il ajoute que la liste n'aurait pas obtenu de réponse sur sa candidature.

Le président rappelle que l'établissement, comme tous les établissements, a mis en place une circulaire électorale qui définit notamment les conditions de candidature des listes.

L'établissement a suivi à la lettre les règles posées dans cette circulaire. Il est demandé dans le cadre du processus électoral aux candidats de les respecter scrupuleusement. L'établissement a vérifié, une fois les candidatures adressées et reçues, que les listes répondaient aux conditions posées.

De fait, la liste évoquée ne satisfaisait pas aux conditions, et elle a été invalidée. Les listes qui ont respecté la circulaire ont été retenues. Il fallait que les candidats soient dûment inscrits dans un établissement membre et qu'ils en fassent la preuve soit par la production d'une copie de la carte d'étudiant, soit par la production d'un certificat d'inscription dans l'établissement concerné.

Dans le cas de cette liste, les étudiants n'ont pas produit pour la plupart d'entre eux une telle attestation.

Le processus ne doit souffrir aucune tolérance pour ne pas être entaché d'irrégularité.

La liste a été informée ainsi que des collègues qui s'inquiétaient de la situation.

En second point d'actualités, le Président évoque la situation sanitaire sur le Campus en rappelant que toutes les mesures ont été mises en œuvre et adaptées au fur et mesure des évolutions, des durcissements, des élargissements, des marges d'actions. L'établissement est en phase avec les recommandations du Ministère et tout a été mis en œuvre, en lien avec tous les membres, notamment sur la question des enseignements.

Les bâtiments sont ouverts à l'exception du centre de colloques et de l'espace associatif et culturel ; les accès sont maintenus aux personnels administratifs, enseignants-chercheurs et aux chercheurs ; une activité de recherche peut être poursuivie dans le cadre des bureaux ou salles de réunions avec une très petite jauge ; les manifestations scientifiques sont suspendues ; les activités d'enseignements en présentiel ne sont pas autorisées à l'exception des TD, ce qui a priori ne concerne pas le Campus Condorcet.

On constate que la fréquentation sur le Campus Condorcet ces dernières semaines et ces derniers jours est réduite. Il revient aux membres de fixer les conditions de travail de leur personnel, la rythmicité du télétravail et des présences.

La présence journalière est d'environ 100 à 200 personnes sur le Campus.

Au plan sanitaire, tel que cela est porté à notre connaissance, à la fin novembre nous avons eu 40 situations déclarées suspectes de COVID-19 sur le Campus, dont 31 pour l'EPCC déclinés en 20 cas contacts, 14 suspicions et 6 cas positifs.

Les cas apparaissent donc contenus au sein du Campus.

S'agissant de l'évolution, l'établissement est suspendu aux décisions qui seront prises dans les semaines qui viennent.

Chacun a en tête l'actualité et les décisions du Président de la République et du Premier Ministre qui ont annoncé une réouverture des enseignements pour le début Février 2021. Il a été collectivement décidé entre les membres d'exprimer le souhait de voir cette date révisée et ramenée au mois de janvier, considérant qu'une reprise dès janvier avait son plein sens, dès lors que tous mettaient en place des dispositifs sanitaires irréprochables avec une jauge dans les salles d'enseignement.

Le Premier Ministre qui a reçu la CPU la semaine dernière a laissé entendre que la reprise en présentiel pourrait se faire dès le mois de janvier de manière progressive, en ayant un regard pour les étudiants les plus fragiles.

L'espoir est donc de pouvoir accueillir les enseignements des établissements membres dès le mois de janvier, au moment où commence le second semestre.

Par ailleurs, l'équipement des salles en visioconférence s'achève ce mois-ci.

Autre chapitre d'importance : le Président annonce que les livraisons des bâtiments seront effectuées en avril pour le bâtiment EHESS, et en février/mars pour le grand équipement documentaire.

Ce bâtiment ne sera pas ouvert immédiatement, le temps notamment d'installer les collections. L'ouverture effective devrait se produire à la rentrée 2021.

Concernant La Chapelle, le PC a été validé et nous en sommes à la phase pro du programme.

La livraison du bâtiment devrait intervenir dans les 3 ans.

Une préparation au chantier du bâtiment EPHE est en cours : ce chantier marquera l'entrée dans la phase 2 du programme immobilier.

Les arbitrages sur la phase 2 attendus via le CPER sont repoussés à 2021.

Autres points touchant l'activité scientifique sur le Campus et les actions conduites sur le campus :

- l'Hôtel à projets accueille de nouveaux hôtes : la plateforme SHS Santé (INSHS), le centre national de ressources et de résilience, la Conférence Permanente des charge.es de mission Egalité, Diversité (CPED). Doivent bientôt être accueillis le projet GHENDI porté par l'INSERM et l'EUR GSST sciences sociales du genre et de la sexualité portée par l'INED et l'EHESS.

D'autres espaces sont disponibles au sein de l'Hôtel à projets, et l'établissement s'attachera à accueillir de nouveaux projets.

- le Président indique avoir eu une rencontre avec les directeurs d'unités de recherche en fin de semaine dernière. Il a été convenu avec eux d'avoir des échanges réguliers autour de divers sujets identifiés et en émergence.

La volonté est de favoriser l'activité croisée, les échanges qui peuvent donner lieu à de nouvelles initiatives lesquelles viendront alimenter les réflexions des chefs d'établissement ou inversement, permettre de vérifier que des thématiques, des projets trouvent un répondant du côté des équipes de recherche.

Il peut globalement y avoir plus de dynamiques, et cela sera favorisé en articulation avec le conseil scientifique.

Le Président indique avoir pris par ailleurs l'engagement auprès des directeurs d'unité de leur apporter des réponses sur leurs questionnements relevant du quotidien, de la communication, de l'organisation générale, de services, à charge pour eux de les répercuter auprès de leurs équipes. Il est rappelé que le traitement des problèmes techniques est géré par Sérendicité.

Il a été proposé que les directeurs désignent des correspondants pour identifier et traiter les problématiques et que le circuit d'échanges soit ainsi amélioré.

Le président indique avoir également annoncé qu'une réunion du comité de site serait organisée en janvier 2021, le dernier ayant été organisé au printemps. Le comité a vocation à être réuni 2 à 3 fois par an sur des sujets de vie sur le site (quotidien...). Le comité est constitué et organisé selon les dispositions arrêtées dans le règlement intérieur. La date retenue pour le prochain comité de site est le 13 janvier 2021.

Pour rappel, sont membres les 12 élu.es du conseil d'administration.

M. Simon souhaite savoir quelles sont les modalités pour être accueilli au sein de l'hôtel à projets, et indique avoir fait part il y a un moment de la volonté de l'association française de sociologie de pouvoir être accueillie et se demande si cela est possible.

Le président répond que l'hôtel à projets, sauf exceptions, a vocation à accueillir des projets hébergés temporairement le temps de leur exécution. Les projets sont divers, natifs ou déjà constitués.

Il est prévu un tarif de 200 euros par mètre carré et par an.

Il peut y avoir deux types de demandes, des demandes pour des projets structurés et soutenus institutionnellement, et des demandes qui peuvent s'exprimer dans le cadre d'un appel à projet permanent ne bénéficiant pas de labels ou de soutiens ministériels.

Pour les premiers, le Président décide de l'accueil en accord avec le bureau, pour les seconds le conseil scientifique examine les projets sous différents critères et donne son avis.

Le président demande à M. Simon de lui retransmettre la demande concernant l'association.

Mme Filoche demande s'il va y avoir un ordre du jour pour le comité de site et si les DU peuvent être invités permanents au comité de site, et si Mme Cassin peut être invitée permanente.

Le Président indique que l'ordre du jour n'est pas encore établi et invite à faire remonter des sujets, les réflexions. Il ajoute que le comité de site ne va pas voir son périmètre évoluer ou être modifié pour l'heure. Il est rappelé à ce propos que les élu.es représentent toutes les catégories et doivent être les porte-voix de ceux qu'ils représentent sur les questions qui surgissent. Les DU peuvent se mettre en lien avec les élu.es du CA.

Il serait compliqué d'avoir un comité de site très pléthorique, cela rendrait difficile dans les faits la possibilité d'échanges.

Pour répondre à ces préoccupations d'écoute et de partage d'informations, l'EPCC va travailler à renforcer les circuits de communication, et souhaite que soient désignés des correspondants dans les équipes de recherche, qui pourront par exemple saisir directement ENGIE.

Il n'y a enfin pas de problème à ce que Mme Cassin soit invitée permanente, même si cela n'est pas prévu dans le RI et même si les questions ne seront pas exactement celles qui seront abordées avec les directeurs d'unités, qui requièrent en revanche sa présence.

Mme Filoche souhaiterait voir inscrire comme point, un règlement intérieur du comité de site.

Dernier sujet : Le Président indique qu'un article a été introduit dans la LPR sur le Campus. Il consolide le cadre et les activités du campus. Il se substitue à l'article 44 de la loi du Grand Paris.

Il reprend l'essentiel de l'article 44 modulo quelques aménagements, il introduit une mission nouvelle de coordination d'actions scientifiques mobilisant tout ou partie des membres.

Il introduit le fait qu'il y aura un représentant du Ministère de l'enseignement supérieur et du Ministère de la recherche, des personnalités qualifiées désignées par le Ministère et la nomination du Président par décret interministériel sur proposition du Conseil d'administration.

Il prévoit un contrat pluriannuel avec l'Etat, contrat qui aura un volet territorial qui impliquera les collectivités et sera en lien avec les membres.

La mise en œuvre aura lieu à partir de 2022, un décret devra être pris pour définir les modalités de mise en œuvre. Il conviendra que le conseil d'administration soit constitué fin 2021 et qu'une élection du président soit organisée en amont. L'EPCC est en attente des éléments et souhaite être associé à son élaboration.

## **2. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 7 mai 2020**

Le président rappelle que des demandes avaient été faites par des élus concernant le CR du 7 mai avec des demandes d'amendements. Les deux autres CR ont été également reportés.

Il est donc demandé d'approuver les CR.

Le président demande s'il y a des observations.

M. Verdier demande une correction de pure forme sur celui du 7 mai, page 1 M. Embalo se félicite au lieu de félicité et un accent circonflexe sur connaître.

M. Clay demande une correction sur le PV du 6 octobre sur son titre, il précise être chef d'établissement, administrateur provisoire de Paris 1.



M. Boubacar Gassama intervient pour préciser que son prénom est Boubacar et non Babacar. Le président demande aux administrateurs de se brancher sur Question direct pour procéder au vote dématérialisé.

Certains administrateurs n'ayant pas possibilité de voter de cette façon (problèmes techniques), certains procéderont par voie orale.

Le Président appelle au vote. Ce vote est lancé via l'outil et par voie orale.

M. Duport concerné par un souci de connexion indique voter pour l'approbation de l'ensemble des procès-verbaux et précise que l'enregistrement va conserver la trace de la matérialisation de son vote exprimé présent et futur.

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **3. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 7 juillet 2020**

Le Président appelle au vote. Ce vote est lancé via l'outil et par voie orale.

M. Bonnet alerte sur le fait que plusieurs choix sont possibles avec plusieurs choix via l'outil ce qui nécessite des restrictions qui sont mises en œuvre après correction du paramètre.

Le PV est adopté avec 4 absents.

### **4. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 6 octobre 2020**

Le Président appelle au vote. Ce vote est lancé via l'outil et par voie orale.

Le PV est adopté avec 4 absents.

### **5. Délibération relative au Budget rectificatif d'urgence 2020**

Le président précise que la note présentée explique les raisons pour lesquelles le budget rectificatif d'urgence a été introduit.

Il s'agit de mettre en cohérence et d'honorer des facturations en mettant les sommes au bon endroit et ainsi de se libérer des engagements auprès des fournisseurs.

Trois mouvements ont été nécessaires :

- le bon de commande lié à la Fiche Modificative 22 (acquisition du mobilier), a initialement été intégralement enregistré en investissement.

Or, le montant individualisé du mobilier étant pour une très grande partie inférieur au seuil d'immobilisation (soit 800€ HT), une réimputation du bon de commande est nécessaire, soit 2 340k€ de retraitement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Les crédits de paiements avaient quant à eux bien été prévus. D'autres mouvements de reclassement ont été effectués et sont estimés à 160k€. Soit un transfert en Autorisation d'Engagement de 2 500k€ de la section d'investissement vers celle de fonctionnement ;

- des difficultés budgétaires en fin d'exercice 2019 combinées à des difficultés de personnels n'avaient pas permis de procéder au remboursement du loyer R1 auprès du partenaire Sérendicité. Le remboursement avait ainsi été effectué début 2020, et le montant en Crédit de Paiement aurait dû être ajusté en BR1. Ceci n'a été le cas ni en BR1 ni en BR2. Il est ainsi nécessaire d'augmenter les crédits de paiements pour 660k€ en investissement, afin de pouvoir rembourser le loyer R1 en fin d'exercice ;

- les décalages liés à l'opération sur le site de La Chapelle avaient entraîné le report sur les années suivantes des décaissements liés à cette opération. Toutefois, une facturation a été émise par l'architecte en charge du projet, qu'il convient d'honorer, soit un besoin en crédits de paiement pour 487k€.

Le BRU a été présenté au contrôleur budgétaire qui a donné son accord.



Le Président appelle au vote. Ce vote est lancé via l'outil et par voie orale.

M. Duport s'exprime oralement Pour.

La délibération relative au budget rectificatif d'urgence 2020 est adoptée avec 4 abstentions

## **6. Délibération relative à l'approbation du budget initial de l'exercice 2021**

Le Président présente le budget initial en rappelant qu'il a fait l'objet d'une note détaillée et qu'une présentation par slides va être réalisée.

Le président précise que le budget initial à ce stade des échanges avec le Ministère et la DGESIP s'appuie sur la pré notification qui a été adressée à l'établissement.

Le montant pré-notifié est strictement identique à la subvention pour charge de service public accordée l'année dernière soit un peu plus de 3 millions d'euros.

Il est, pour l'établissement, au vu des perspectives pour l'année 2021, des chantiers à conduire, de l'évolution de l'activité du Campus Condorcet, du renforcement des équipes, des nouveaux bâtiments livrés notamment du GED, insuffisant.

Un dialogue s'est engagé au mois d'octobre avec la DGESIP pour obtenir du Ministère un accompagnement à la hauteur des évolutions incontournables se présentant à l'établissement.

La dialogue a été engagé tardivement malgré une demande dès l'été. Le dialogue n'a pas été à son terme.

Le Ministère a indiqué qu'une augmentation de la charge serait revue au cours du premier trimestre 2021 avec pour effet une traduction dans un BR1.

Cela signifie que le BI 2021 a la modestie qu'impose l'engagement de l'Etat à la même hauteur que l'an dernier.

Sans arbitrage définitif en amont du Conseil d'administration, le BI a été construit en conséquence.

L'établissement souhaite une poursuite du dialogue et que la SCSP toutes espèces confondues soit réévaluée à hauteur d'un peu plus de 5 millions. L'établissement espère que cela sera entendu.

Le plafond d'emplois doit être réévalué. Le plafond emplois Etat est bas (10,5), il est important qu'il soit révisé pour poursuivre l'évolution 2021. Le dialogue avec la DGESIP permettra d'évoquer cette situation.

Les nouveaux emplois ne seront confirmés que le moment venu. Pour honorer les salaires, l'établissement utilise dans le cadre de la pré notification à la fois de ce qui relève de la section 'personnel' et de 'fonctionnement', ce qui réduit les marges de manœuvre

Le Président ajoute qu'il y a une perspective dessinée par la directrice générale de l'enseignement supérieur de passage à l'équivalent RCE en 2022. L'étape intermédiaire consistera en une mission de l'inspection générale et un travail sur la capacité de l'établissement à passer à l'autonomie ce qui permettra de porter l'ensemble des emplois et de mettre fin au système de mise à disposition.

Le Président indique que l'établissement accueille des fonctionnaires relevant du titre 2, et que ces derniers ont vocation à rejoindre le Campus Condorcet.

En cours d'année, pour ce qui est des emplois contractuels, il pourrait y avoir un passage de la mise à disposition vers un transfert d'emplois et de masse salariale et ce, après complète discussion emploi par emploi avec les membres, et en accord avec ces derniers.

M. Rousseau présente le BI.

Le tableau 1 : le personnel présent au 31/12/2020 tous supports et tous financements confondus représente 108 ETP (hors UMS) pour 6,6M projetés en année pleine.

Les personnels évolueraient à 115,5 ETP soit une augmentation de 7,5 emplois liés à des subventions fléchées ou au protocole Vie de campus.

La SCSP pour les personnels a été pré notifiée à hauteur de 634 389 € permettant le financement des personnels 2020. Pour financer 27 ETP pour 1 319 150 € hors œuvres sociales et cotisations chômage et en attendant les échanges avec la DGSIP, la différence sera prélevée sur la SCSP globale à hauteur de 744 761€ afin d'équilibrer le budget.

Les 744 761 € sont retirés des dépenses potentielles qui servent le fonctionnement général de l'établissement.

Les emplois campus représenteraient 2,5M€ soit 0,7M€ financés sur conventions fléchées, 0,4M€ financés sur le protocole vie de campus et 1,4M€ par la SCSP.

Concernant les remboursements de MAD, ils sont évalués pour 2021 à 3M€ comme suit :

- 2,46 M€ financés par les recettes globalisées (contribution des membres au titre du Ri et SCSP)
- 0,16M€ par le protocole vie de Campus
- 0,38 financés par des subventions fléchées.

Le président évoque à la suite des points d'actualités complémentaires. L'établissement est à l'orée d'une année 2021 dont on ne sait pas comment elle se déroulera précisément.

On sort d'une année 2020 qui a été chaotique en raison de la crise sanitaire et des adaptations que cela a induit.

Le BI a été élaboré sur la base d'une hypothèse qui prend acte de retards de chantiers et se place dans l'hypothèse de l'accomplissement des missions de l'établissement qui se ferait de façon quasi normale avec quelques bémols : une place durablement réservée au télétravail et une poursuite des mesures sanitaires.

L'établissement espère pouvoir compléter le BI par un BR1 significatif permettant d'inscrire le renforcement des services supports pour faire face à la montée en charge et en activité du campus. Deux nouveaux bâtiments seront livrés en 2021, soit 32000 M<sup>2</sup> supplémentaires.

Le GED, une fois mis en activité dans ses murs, requerra des moyens de fonctionnement conséquents.

L'établissement vise une cible d'environ 100 ETP pour le GED et en est encore éloigné, mais des discussions doivent être encore menées avec les membres et le ministère pour permettre de s'en rapprocher davantage pour permettre un fonctionnement satisfaisant.

Le Président indique qu'il faudra prendre en compte l'augmentation des activités scientifiques portées par les membres, et des actions de coordination scientifique qu'il assumera, toutes choses attendues par la DGESIP qui sont la condition pour des appuis supplémentaires accordés au Campus.

Cet accroissement d'activité s'opère en étroite dialogue avec les membres.

Le Président indique que le BI est assis sur une architecture budgétaire analytique qui a été construite en partenariat avec les directions en 2020 et en dialogue avec les membres. C'est une évolution positive qui va de pair avec un contrôle interne et la mise en place d'un service facturier. Ce sont des gages à un budget sincère et maîtrisé.

M. Rousseau reprend la parole.

Tableau 2 :

Les autorisations d'engagement sont évaluées à 63 883 694€ réparties en

- 18 696 029€ en fonctionnement
- 42 690 500€ en investissement
- 2 497 165€ en personnels

Les crédits de paiement sont évalués à 33 088 587€ soit

- 15 214 634€ en fonctionnement soit +6%
- 15 376 788€ en investissement soit + 107%
- 2 497 165€ en personnels soit + 132%

Les actes d'engagements et les crédits de paiement de fonctionnement restent relativement stables, dans l'attente du dialogue de gestion définitif avec la DGESIP.

Les dépenses d'investissements augmentent fortement, ce qui est lié au lancement effectif des travaux sur le site de la Chapelle.

Les dépenses de personnels évoluent également fortement pour deux raisons :

- De nombreux emplois ont été pourvus au second semestre 2020 engendrant une augmentation mécanique en pleine année
- De nouveaux emplois liés aux opérations sur subventions fléchées sont nécessaires en 2021.

Concernant les opérations immobilières est projeté un tableau visant à montrer ce qu'il se passerait sans opérations immobilières avec un déficit budgétaire de 1 108 294,75€.

Fonctionnement général				
DEPENSES			RECETTES	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
<b>Personnel</b>	<b>1 901 165,00</b>	<b>1 901 165,00</b>	<b>7 337 636,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			2 983 389,00	Subvention pour charges de service public
			-	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	<b>6 116 739,00</b>	<b>6 275 739,00</b>	<b>4 304 627,00</b>	Autres financements publics
			49 620,00	Recettes propres
<b>Intervention</b>	-	-	<b>714 973,25</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
			-	Financements de l'Etat fléchés
<b>Investissement</b>	<b>999 000,00</b>	<b>984 000,00</b>	<b>714 973,25</b>	Autres financements publics fléchés
			-	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>9 016 904,00</b>	<b>9 160 904,00</b>	<b>8 052 609,25</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		-	<b>1 108 294,75</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

Ensuite est présenté le tableau avec les opérations budgétaires qui présente un déficit budgétaire de 1 882 068€.



	CF 2019	Atterrissage 2020	BI 2021	Evolution 2020 - 2021
<b>Recettes globalisées</b>	<b>3 554 020,19 €</b>	<b>8 470 626,75 €</b>	<b>10 924 476,40 €</b>	
Convention acquisitions documentaires	- €	822 342,00 €	824 000,00 €	0,20%
SCSP	1 000 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00%
SCSP Personnels	0	634 389,00 €	634 389,00 €	0,00%
Convention d'occupation site Aubervilliers	508 859,19 €	2 069 391,75 €	3 585 460,40 €	73,26%
Conventions financières pour transferts de personnels	65 500,00 €	128 877,00 €	765 000,00 €	493,59%
Contribution des membres au titre du RI	1 559 661,00 €	1 715 627,00 €	1 715 627,00 €	0,00%
Protocole Vie de Campus	420 000,00 €	1 700 000,00 €	2 000 000,00 €	17,65%
SCSP	420 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00%
Membres	- €	700 000,00 €	1 000 000,00 €	42,86%
<b>Recettes fléchées</b>	<b>23 208 910,30 €</b>	<b>29 036 569,99 €</b>	<b>18 900 683,23 €</b>	
Convention EPHE	- €	4 000 000,00 €	- €	-100,00%
Opération La Chapelle	3 300 000,00 €	4 160 000,00 €	240 000,00 €	-94,23%
Conventions fléchées diverses	1 763 200,32 €	2 730 860,01 €	514 973,25 €	-81,14%
Intérêts de la dotation	18 145 709,98 €	18 145 709,98 €	18 145 709,98 €	0,00%
<b>Total général</b>	<b>26 762 930,49 €</b>	<b>37 507 196,74 €</b>	<b>29 825 159,63 €</b>	

Est présenté ensuite, le tableau des recettes réparties par membres

	Convention occupation	Contribution des membres RI	Acquisition documentaire	Total
Institut National d'Etudes Démographiques	392 406,09 €	133 808,67 €	97 920,03 €	624 134,79 €
Centre National de la Recherche Scientifique	418 519,22 €	168 698,52 €	156 485,87 €	743 703,61 €
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales	1 024 244,70 €	239 873,81 €	129 113,79 €	1 393 232,31 €
Ecole Nationale des Chartes	50 951,45 €	58 763,37 €	- €	109 714,82 €
Ecole Pratique des Hautes Etudes	374 381,61 €	162 999,84 €	40 080,65 €	577 462,10 €
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	566 841,32 €	238 827,12 €	29 637,63 €	835 306,07 €
Université Paris Sorbonne Nouvelle	167 729,80 €	119 503,83 €	24 518,33 €	311 751,97 €
Université Paris 8 Vincennes Saint Denis	178 311,11 €	126 830,70 €	- €	305 141,81 €
Université Paris Nanterre	- €	126 830,70 €	- €	126 830,70 €
Université Sorbonne Paris Nord	165 686,93 €	156 719,67 €	- €	322 406,60 €
Institut des Amériques	39 098,35 €	- €	- €	39 098,35 €
Fondation Maison des Sciences de l'Homme	207 289,82 €	182 770,76 €	346 243,69 €	736 304,27 €
Etablissement Public Campus Condorcet	- €	- €	- €	- €
	<b>3 585 460,40 €</b>	<b>1 715 627,00 €</b>	<b>824 000,00 €</b>	<b>6 125 087,40 €</b>

#### Tableau 4 : masse budgétaire et équilibre financier

Le déficit budgétaire lié aux éléments fléchés 2021 est de 3 056k€ et le remboursement d'emprunts financés par les intérêts de la dotation est de 3 714k€ ce qui entraînent un prélèvement sur la trésorerie fléchée pour 6 770k€.

L'excédent budgétaire lié aux éléments globalisés 2021 est de 66k€ et les mouvements de trésorerie liés à la TVA de 1424k€ ce qui entraînent un abondement de la trésorerie non fléchée pour 1490k€.

Soit un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement de 5280k€ amenant cette dernière de manière prévisionnelle à 86 506k€ au 31/12/2021.

#### Tableau 6 : les éléments comptables

Les éléments d'exécution prévus en en 2021 sont complétés des écritures comptables (dont les amortissements) ce qui génère un résultat prévisionnel bénéficiaire de 57k€.

Résultat retraité des amortissements afin d'obtenir la CAF soit 246k€.

Les opérations d'investissements, financé par la CAF et par les financements externes de l'actif (subvention) amènent à une augmentation du fonds de roulement pour 65k€ soit un fonds de roulement final porté à 28 892k€.

Le Président précise que le contrôleur a dû quitter la séance et ne peut intervenir.

Il se fait l'écho de sa position. Le contrôleur regrette que l'établissement n'ait pas obtenu une notification définitive et demande de suspendre les recrutements nouveaux et à venir, tant que n'est pas formalisé l'arbitrage de la DGESIP.

Le Président a fait savoir à la DGESIP que l'établissement était bloqué dans sa capacité à recruter le temps de cet arbitrage.

M. Verdier souhaite savoir page 12 du document intitulé 'focus sur la vie de campus' pourquoi il y a deux lignes pour les épopées avec un montant important. M. Verdier se demande si cela est justifié.

Le président précise qu'il y a deux lignes car l'une correspond à ce qui est déployé par la direction vie de campus et l'autre par la direction communication.

Le Président précise que la manifestation n'a pas été programmée en 2020 du fait des circonstances sanitaires et ajoute que les montants correspondent à ce qui avait été programmé (avec une forte implication des résidents, des équipes de recherches...) l'an passé mais que cela peut évoluer après discussion avec les membres. Rien n'étant arrêté pour 2021.

Un montant de vie de campus avait été prévu à 2,4 millions d'euros dont la moitié est à la charge de l'état. Le montant a été revu à 2 millions. Il s'agit d'un prévisionnel qui est susceptible d'évoluer aussi.

M. Verdier souhaite savoir qu'elle est la différence entre accueil bâtementaire et factotums, et indique qu'il a des remontées sur l'absence de livraison de courriers.

Le président précise que les activités sont différentes, les factotums sont liés à l'activité d'enseignement (ouverture, installation des salles, préparation technique des salles...). Le DG précise que l'accueil physique se situe au RDC des bâtiments avec un emplacement physique.

Le marché accueil a fait l'objet d'une remise en concurrence cette année.

Le processus courrier peut être analysé pour regarder les dysfonctionnements.

Le courrier partant est récupéré à l'accueil et le courrier arrivant est distribué dans les boîtes, à charge à chacun de venir le chercher.

M. Simon indique être surpris de la façon dont le budget est préparé par le Ministère et considère que l'on nous maltraite.

Le Président indique que des compléments sont attendus mais rappelle que l'établissement est atypique et qu'il ne rentre pas dans le circuit normalisé des universités, des écoles avec des calendriers fixés.

M. Prochasson approuve l'intervention de M. Simon, et ajoute qu'il est important que le Ministère entende les efforts des établissements pour concourir à la dynamique d'un projet magnifique, auquel tous sont attachés, qui est une chance énorme. L'Etat a fait beaucoup d'effort mais il ne faut pas s'arrêter en chemin car ce serait une catastrophe. Le budget ne peut convenir, on doit faire avec mais on doit être accompagné pour faire le Campus.

M. Verdier demande si la contribution à 50/50 s'appliquerait à un engagement supérieur de la DGESIP.

Le Président précise que l'accord 50/50 porte uniquement sur la vie de campus (1 million). L'augmentation demandée porte sur la dotation au fonctionnement, et sur la partie 'personnel'.

Le Président appelle au vote. Ce vote est lancé via l'outil et par voie orale.

M. Duport s'exprime oralement Pour.

M Duport a reçu pouvoir de Mme Anne Coste de Champeron et de M. Petel suite au départ de Mme de Champeron.

La délibération relative à l'approbation du budget initial de l'exercice 2021 est adoptée avec 3 votes Contre et 1 abstention.

M. Simon s'interroge sur la légitimité et la légalité du système de vote mixte mis en place pour cette séance et spécifiquement pour le vote du budget.

M. Duport considère que les textes permettent la tenue de séance en visioconférence.

M. Simon considère qu'il y a un protocole de vote avec un média intermédiaire et qu'un double système n'est pas viable.

Le Président indique que s'il y a une impossibilité matérielle de se connecter au système de vote l'administrateur présent peut user de l'usage du vote à main levée. Certains membres ont utilisé l'outil et d'autres n'ont pu le faire. Le président demande à ceux qui n'ont pu voter via l'outil de

confirmer par un email ou un texto à Mme Mayet qu'ils ont participé aux votes et le sens de leur vote pour disposer d'une attestation de vote.

M. Boudjaaba précise que le conseil est enregistré.

M. Duport indique qu'il va confirmer son vote, et précise que le CA est enregistré et qu'il y a trace de son vote par cet enregistrement.

M Clay précise avoir toute confiance dans le vote exprimé par M. Duport.

Mme Gendreau Massaloux précise qu'il est simple de demander une confirmation de vote, même si traditionnellement les votes étaient oraux. Aujourd'hui, c'est un autre moyen, il est simple de confirmer le vote tel qu'enregistré et décompté par le Président.

## **7. Délibération relative à la contribution financière des membres fondateurs au titre de l'article 18 du règlement intérieur pour l'année 2021**

Le président indique que cette contribution est fixée par le règlement intérieur et que les clés de répartition n'ont pas changé. Il s'agit d'un appel à contribution reconduit à l'identique par rapport à l'année dernière.

Le document de délibération précise les modalités de calcul de façon détaillée.

Ce point est distinct de la convention d'occupation et de ce qui a vocation à être fixé dans le protocole vie de campus qui fera l'objet d'échanges en 2021.

M. Clay souhaite savoir comment a été déterminée la clé de répartition et si le montant va être revu en 2021.

Le président précise que la clé est fixée dans le règlement intérieur (article 18) qui a été adopté en 2018 avec les nouveaux statuts.

La contribution financière annuelle des membres est arrêtée par le conseil d'administration sur proposition du bureau, au moment du vote du budget et des décisions budgétaires modificatives, sur la base d'une grille de répartition reposant sur deux critères :

Une partie de la somme à répartir, jusqu'à concurrence de 552 632 €, est divisée en 10,5 parts, chaque membre acquittant une part à l'exception de l'École nationale des chartes qui acquitte une demi part.

La partie de la somme à répartir excédant 552 632 € est répartie entre les membres fondateurs en utilisant une clé reposant sur les pourcentages suivants : Cnrs, 9,98% ; Ehess, 16,10% ; Enc, 2,79% ; Ephe, 9,49% ; Fmsh, 11,19% ; Ined, 6,98% ; Univ. Paris 1, 16,01 % ; Univ. Paris 3, 5,75% ; Univ. Paris 8, 6,38% ; Univ. Paris 10, 6,38%, Univ. Paris 13, 8,95%.

Le seuil de 552 632 € est revu tous les deux ans par le conseil d'administration, sur la base d'un examen des dépenses réelles de l'établissement public, en prenant notamment en compte leur répartition entre dépenses de pilotage général du projet et dépenses consacrées aux grands chantiers mis en œuvre dans le cadre de celui-ci.

Le Président indique que le seuil n'est pas revu pour 2021, et précise que la question sera reprise en 2022 notamment avec la LPR et l'évolution de la structure.

M Clay demande comment l'on est arrivé à une différence de pourcentage, et si cela sera revu l'année prochaine. Il souhaite une clarification.

Le Président indique qu'il n'était pas présent à l'époque de la définition des clés et demande aux plus anciens d'intervenir ; il rappelle qu'il y a eu des dispositifs spécifiques en 2018, notamment pour l'Université Paris Nanterre qui arrivait comme nouveau membre.



Le Directeur général rappelle que la définition a été prise suite à une décision politique entre les membres.

Mme Magnien indique que la clé était basée sur les M<sup>2</sup> occupés par les établissements membres mais ne se rappelle pas si les ETP faisaient varier cette clé.

M. Duport confirme les propos tenus par Mme Magnien et indique avoir confirmé par email ses votes comme demandé précédemment pour les authentifier.

Le Président précise que la réflexion devra être reprise et notamment dans le cadre de la rédaction du nouveau règlement intérieur.

M. Verdier confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation par rapport à 2020 et ajoute qu'entre 2019 et 2020 il y avait eu 10 % d'augmentation ce qui n'était pas négligeable ; il souhaiterait savoir à quoi sert le montant excédant le seuil.

M. Rousseau indique qu'au niveau des calculs 'seuils et base' ces derniers sont des modalités mathématiques de répartition, il n'y a pas attribution de la base des 500 000 puis ensuite de l'excédent de franchise de seuil avec une attribution particulière. Il s'agit de la contribution des membres au titre du RI dans son ensemble, la distinction entre les deux c'est pour faire de la répartition Mathématiques entre une répartition d'une base entre les 10 membres et ensuite l'excédent qui est réparti selon un pourcentage. Aujourd'hui, la contribution des membres sert à rembourser principalement les MAD et également à contribuer au fonctionnement général.

Le Président appelle au vote. Ce vote est lancé via l'outil et par voie orale. Demande de confirmation par email est demandé pour ceux ne pouvant pas se connecter sur l'outil. M. Duport s'exprime oralement Pour.

La délibération relative à la contribution financière des membres fondateurs au titre de l'article 18 du règlement intérieur pour l'année 2021 est adoptée avec 5 abstentions.

## **8. Délibération relative à la dématérialisation des bulletins de paye des agents du Campus Condorcet**

Le Président présente le point en rappelant qu'il est demandé par le Ministère aux établissements de prendre une délibération en Conseil d'administration pour permettre l'adhésion à l'espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de payes pour les agents.

M. Verdier ajoute que le process est obligatoire dans tous les établissements.

Le Président appelle au vote. Ce vote est lancé via l'outil et par voie orale. Demande de confirmation par email est demandé pour ceux ne pouvant pas se connecter sur l'outil. M. Duport s'exprime oralement Pour.

La délibération relative à dématérialisation des bulletins de paye des agents du Campus Condorcet est adoptée avec 3 abstentions.

## **9. Délibération relative au forfait mobilités durables**

Le Président présente le point en rappelant qu'il s'agit d'un nouveau dispositif qui permet d'indemniser le trajet quotidien entre le domicile et le lieu de travail des agents se déplaçant en covoiturage (conducteur ou passager) ou à vélo (avec ou sans pédalage assisté).

Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020, publié au Journal officiel de la République Française du 10 mai 2020, prévoit les conditions et les modalités d'application du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat.

Ce dispositif s'installe en de nombreux lieux.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, la durée minimale d'utilisation d'un de ces moyens de transports est fixée à 100 jours. Le montant annuel est fixé à 200€ (Arrêté du 9 mai 2020).

Après avoir choisi l'un de ces deux moyens de transports, un agent peut bénéficier du forfait.

M. Bonnet remercie le Président pour cette présentation et son implication importante pour la transition écologique et énergétique, et il espère que tous les personnels pourront en bénéficier rapidement.

Mme Pages demande si ce forfait s'applique aux résidents dans leur ensemble ou simplement aux agents de l'EPCC.

Le Président répond qu'il s'applique uniquement aux agents de l'EPCC et qu'il appartient aux établissements de mettre ou non en place ce dispositif en fonction de leur politique en la matière.

Mme Pages demande si les mises à disposition doivent se rapprocher de leur établissement pour connaître la mise en place des modalités.

Le Président répond par l'affirmative.

Le Président appelle au vote. Ce vote est lancé via l'outil et par voie orale. Demande de confirmation par email est demandé pour ceux ne pouvant pas se connecter sur l'outil. M. Dupont s'exprime oralement Pour.

M. Prochasson indique avoir reçu la procuration de Mme Tomasini. Le Président indique avoir reçu une procuration de M. Gassama en faveur de M. Dupoux

La délibération relative au forfait mobilités durables du Campus Condorcet est adoptée à l'unanimité.

## **10. Liste des contrats, conventions et marchés signés**

Le Président renvoie à la liste communiquée avec diverses conventions dont celles concernant l'Hôtel à projets, aux conventions financières, aux ateliers.

## **11. Points divers**

Mme Filoche a une question sur la location de défibrillateurs et s'il est prévu de louer un défibrillateur de formation pour assurer les futures formations et s'interroge sur le marché du système d'information des archives et s'il sera relié avec le système universitaire français de l'AbES du type Calames.

M. Béringue indique que la commande des défibrillateurs a été signée et ajoute qu'il y aura des dispositifs de formation à l'utilisation des défibrillateurs l'année prochaine et également sur les dispositifs incendie. Cela fait partie de la prévision budgétaire et de la présentation d'un budget rectificatif.

Mme Groudiev confirme qu'il y aura un lien entre les deux systèmes et qu'il y aura des exports réguliers.

M. Verdier souhaite évoquer deux points : celui du chauffage dans le bâtiment Nord (14° dans les pièces). Certains ramènent un chauffage individuel ou se réchauffent les mains avec de l'eau chaude. Il convient qu'une solution soit trouvée.

Un problème technique au sein de l'Hôtel à projet où une URC qui est hébergée n'arrive pas à voir résoudre différents problèmes ( badges, lumière, chauffage, ligne téléphonique....). Ce serait bien de régler les problèmes.

Le Président indique qu'une alerte a été faite sur le chauffage auprès d'Engie et que des interventions sont en cours. Concernant l'Hôtel à projets, il suggère d'écrire à présidence pour examiner ces sujets.

Le Président souhaite une belle fin d'année.

*(La séance est levée à 12 heures 43.)*